

CHAMPIONNAT REGIONAL 2012



Approuvé FFSA ref : CK08

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).

Calendrier Championnat Lorraine-Alsace 2012

Date	ASK Organisatrice	Circuit
25 Mars (qualif)	Nancy	Mirecourt
15 Avril (qualif)	Karticlub 57	Lommerange
06 Mai (qualif)	Peugeot-Citroën	Mulhouse
24 Juin	Hautes-Vosges	Vesoul
26 Août	Nancy	Mirecourt
23 septembre	Mulhouse	Mulhouse
14 Octobre	Haguenau	Lommerange

Les trois premières épreuves sont qualificatives aux championnats et coupes de France.

Un **Challenge des Clubs** de la CRK sera organisé, issu du championnat régional.

En 2012 la CRK a retenu pour son championnat les catégories suivantes :

- **Minikart**
- **Minime**
- **Cadet**
- **Nationale + X30 access**
- **Rotax + Rotax master**
- **X30 + X30 gentleman**
- **KZ125 + KZ125 gentleman**

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 27 mai 2012.

- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.
Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1.** Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C », licenciés auprès d'une AS de la CRK ou du CRSA Lorraine-Alsace, peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, National, KZ125 et KZ125 Gentleman, quelque soit le nombre d'épreuves internationales auxquelles ils auront participé.
Les pilotes titulaires d'une licence internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur C junior » licenciés auprès d'une AS de la CRK ou du CRSA Lorraine-Alsace, peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Nationale et en X30 access, quelque soit le nombre d'épreuves internationales auxquelles ils auront participés.
- 3.1.3.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
 - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18),
 - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3.** Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4.** Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.1.** Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman.
- 3.2.4.2.** La qualification pour le Championnats de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.

La qualification pour le Championnat de France Nationale et le Championnat de France KZ125 & KZ125 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat régional.

La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master se fera sur la base d'une inscription obligatoire aux 3 journées qualificatives du Championnat régional. Les pilotes auront également l'obligation de participer aux épreuves qualificatives, dans la mesure où le calendrier des dites épreuves le permet (épreuves se déroulant en amont de la Coupe de France).

- 3.2.4.3. Dans le cadre du Championnats de France, la liste des pilotes des catégories Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional devra être adressée à la FFSA **avant une date fixée au lundi 23 avril 2012.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional, devra être adressée à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, **avant une date fixée au vendredi 16 mars 2012.**
- 3.2.4.5. Dans le cadre du Championnat de France Nationale et du Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, La liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au vendredi 15 juin 2012.**
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18) ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale et KZ125 / KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.

Les pilotes qui ne souhaite pas participer au championnat de France KZ125 /KZ125 Gentleman devront également s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du championnat régional.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime / Cadet devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les coupes de France Rotax/Rotax master et X30/ X30 Gentleman devront s'inscrire obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du championnat régional et envoyer à Mr Dominique Bondant trois chèques 75 euros chacun, à l'ordre de Lorraine Karting pour le 1^{er}, Karticlub 57 pour 2^{ème} et ACS Peugeot-Citroën Mulhouse pour le 3^{ème}, avant le LUNDI 12 MARS 2012.

- 3.3.3 Pour chaque course de qualifications et du championnat régional les pilotes devront s'acquitter de leur engagement sur place auprès de l'organisateur au tarif de 75 euros.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini kart, Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1 Mini kart : 1 train pour les 7 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Minime-Cadet : 2 trains pour les 7 courses, le premier devant faire au moins 4 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Nationale : 2 trains pour les 7 courses, le premier devant faire au moins 4 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Pour ces 4 catégories les pilotes devront déposer leurs pneus neufs, sous plastique d'origine, au contrôle technique la veille de la première course.

Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des pneus aux concurrents.

Les pneus seront mis en sacs plombés. Ils seront distribués le matin de chaque épreuve et récupérés juste après la dernière manche, avant que le pilote quitte le parc fermé.

Les sacs à pneus seront fournis par la CRK et mis à la disposition des pilotes contre un chèque de caution de 20 euros. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu au pilote en fin de saison après restitution du sac en bon état.

KZ125 et KZ125 gentleman : Pour les 3 épreuves qualificatives, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Les pilotes devront déposer leurs pneus neufs, sous plastique d'origine, au contrôle technique la veille de la première course.

Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des pneus aux concurrents.

Les pneus seront mis en sacs plombés. Ils seront distribués le matin de chaque épreuve et récupérés juste après la dernière manche, avant que le pilote quitte le parc fermé.

Les sacs à pneus seront fournis par la CRK.

Pour chaque autre épreuve il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour les pneus pluie, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre à chaque épreuve.

Rotax, Rotax Master et X30/X30 Access/X30 Gentleman : le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125/KZ125GENTLEMAN ET LES COUPES DE FRANCE ROTAX, ROTAX MASTER ET X30/X30 GENTLEMAN..**

Pour les catégories MINIME, CADET, NATIONALE, KZ125, KZ125 GENTLEMAN, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives**7.2.4.1. Création des séries**

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},
 2 points au 2^{ème},
 3 points au 3^{ème},
 4 points au 4^{ème},
 5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS**9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.**

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats **moins un**.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ Pour la catégorie **KZ125, 143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125.
- ◆ Pour la catégorie **KZ125 Gentleman, 143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman
- ◆ Pour le **Championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France Minime / Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Pour la catégorie **Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale**. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les catégories **Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie**.
- ◆ Pour la **Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie**.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points. Chaque CRK déterminera, dans son règlement du Championnat Régional, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

- 9.2.1. Pour prétendre à un classement ou à un titre de champion une catégorie non qualificative aux championnats ou coupe de France devra comporter, hormis chez les mini karts, un minimum de 6 pilotes sur la moitié du championnat plus une course.

Pour établir le classement général final du championnat de la CRK il sera totalisé un maximum de 12 résultats sur les 14 possibles, obtenus lors des pré-finales et finales de chaque course. Si une course venait à être supprimée, 10 résultats sur 12 possibles seraient totalisés et ainsi de suite.

Les deux résultats décomptés ne pourront être pris sur une même journée.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chacune des épreuves donnera lieu à l'attribution des points suivant :

- 1 ^{er}	40	- 6 ^{ème}	29	- 11 ^{ème}	24
- 2 ^{ème}	36	- 7 ^{ème}	28	- 12 ^{ème}	23
- 3 ^{ème}	34	- 8 ^{ème}	27	- 13 ^{ème}	22
- 4 ^{ème}	32	- 9 ^{ème}	26	- 14 ^{ème}	21
- 5 ^{ème}	30	- 10 ^{ème}	25	- 15 ^{ème}	20

Et ainsi de suite jusqu'au 34^{ème} et plus qui marqueront 1 point.

Tout pilote ayant pris le départ des essais chronométrés, des manches qualificatives et qui ne se serait pas qualifié pour les finales marque 1 point.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de l'épreuve et dans chaque catégorie se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore de l'ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- 9.2.2. Pour établir le classement du challenge des clubs, il sera totalisé les points obtenus au championnat de la CRK par le jeune (Mini, Minime ou Cadet) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club.

9.3. **EXCLUSION**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

La dotation au titre de chaque épreuve sera à la charge et à la discrétion de l'ASK organisatrice.

La dotation au titre du championnat et du challenge des clubs sera à la charge de la CRK.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une coupe par la CRK.

Pour chaque épreuve, l'ASK organisatrice versera à la CRK une cotisation de **8 euros** par pilote inscrit.

Le montant des sommes versées sera réparti de la façon suivante :

- 1/3 de cette somme sera réparti de façon égale entre les catégories
- 2/3 restant seront répartis entre les différentes catégories au prorata du nombre de pilotes classés :
- si moins de 12 classés, les 3 premiers toucheront respectivement une prime égale à 50%, 30% et 20% du montant attribué à la catégorie.
- si plus de 12 classés, les 5 premiers toucheront respectivement une prime égale à 40%, 25%, 20%, 10% et 5% du montant attribué à la catégorie.

La remise des prix aura lieu lors de l'AG de la CRK.

Pour prétendre à la remise de son prix, tout pilote classé dans les 3 ou 5 premiers doit avoir participé à la moitié des épreuves plus une organisée dans le cadre des compétitions régionales.

Sa présence est obligatoire.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

LES RESULTATS COMPLETS DE CHAQUE EPREUVE DEVRONT ETRE TRANSMIS SOUS FICHER EXEL AU RESPONSABLE DES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DESIGNE PAR LA CRK .